

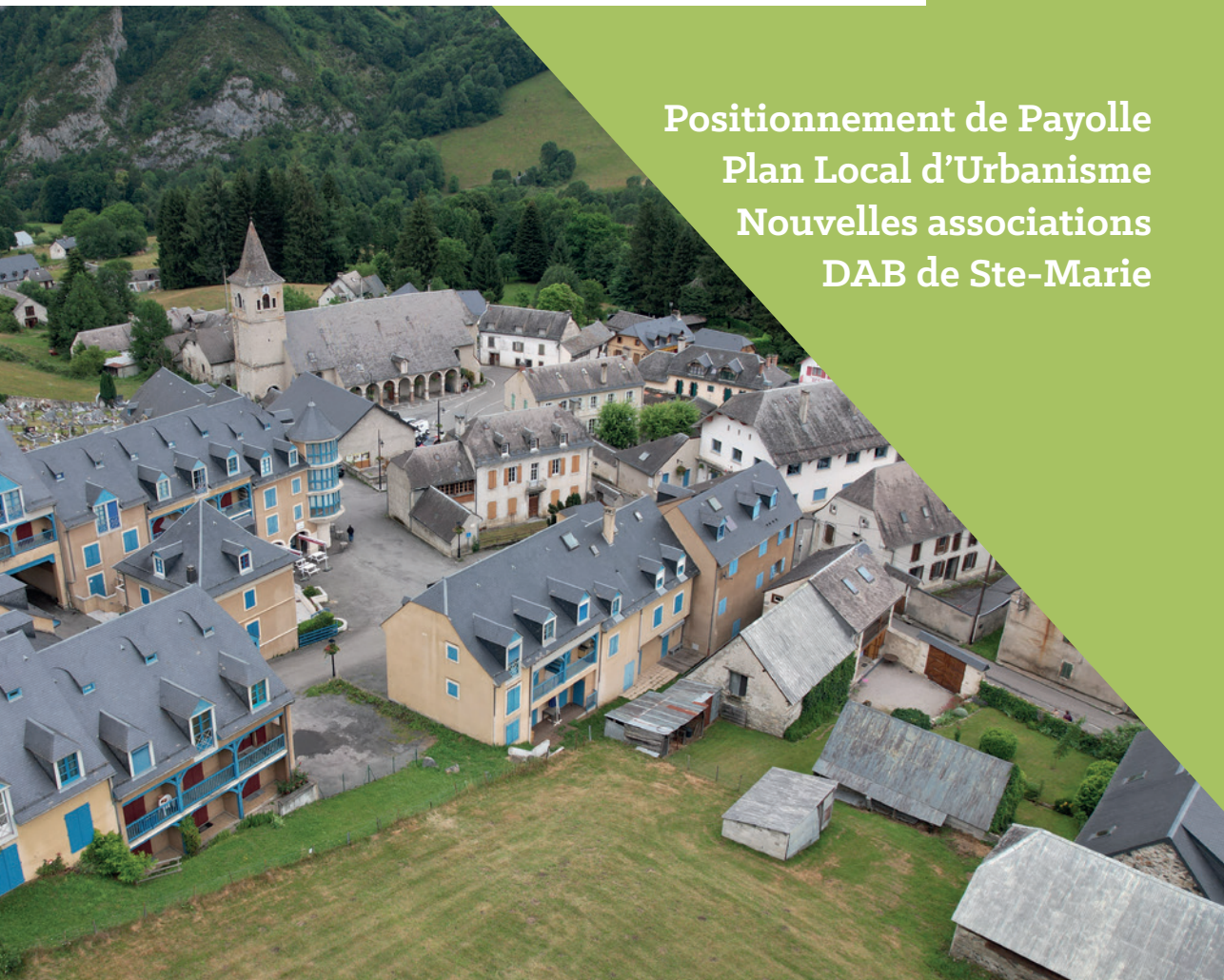
Affouage et partage du bois
Éclairage sur les baux emphytéotiques
Une rentrée scolaire à Campan
Installation des défibrillateurs automatiques



Campan Mag

№02 - 2ème semestre 2022

Positionnement de Payolle
Plan Local d'Urbanisme
Nouvelles associations
DAB de Ste-Marie



SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| Edito de M. le Maire | P. 2 |
| L'affouage , une forêt au service de l'habitant | P. 3 |
| Le règlement d'affouage | P. 4 |
| Les modalités d'inscription | P. 5 |
| Les missions de l'ONF | P. 6 |
| Vos interlocuteurs | P. 7 |
| Un site Natura 2000 | P. 8 |
| Histoire des Baux emphytéotiques | P. 9-10 |
| Payolle , quel positionnement pour demain ? | P. 11 |
| DAB de Sainte-Marie , un besoin local et touristique | P. 12 |
| France Services , une antenne sur Campan | P. 13 |
| Les actions du CCAS | P. 14 |
| Mieux comprendre votre facture d'eau | P. 15-16 |
| Écoles : rénovation du réfectoire de Sainte-Marie | P. 17 |
| Vie des écoles | P. 18 |
| Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal | P. 19-20 |
| Nouvelles associations - Sentiers de Campan | P. 21 |
| Les Roses de Campan | P. 22 |
| Restauration du Bagnet | P. 23 |
| Les Défibrillateurs Automatisés Externes | P. 24 |
| La recette d'Everest Garcia | P. 25 |
| Le coin ludique | P. 26 |

Édito de M. le Maire et des élus de Campan



Chères Campanoises, Chers Campanois,

Voilà maintenant plus d'un an que le **Président de La République** nous rendait visite à Sainte-Marie de Campan pour annoncer son soutien à un **centre d'intérêt autour du vélo** dans le cœur du village.

Dès lors une étude, subventionnée par L'État, était lancée pour indiquer le champ des possibles. Suite à la restitution fin 2021, les différents élus et techniciens ainsi que les services de L'État étaient convaincus du potentiel.

Depuis, l'Agence Nationale de La Cohésion des Territoires (ANCT) nous accompagne avec son prestataire en ingénierie pour finaliser **un projet de territoire qui sera présenté avant la fin de l'année à notre Président de La République**. Une communication spécifique à ce sujet sera faite ...

Vous trouverez aussi dans cette édition, la **définition du PLUi**, un sujet essentiel du mandat, qui sera expliquée plus en détail.

Mais il faut surtout retenir que **la loi climat et résilience** en application depuis le début de l'année 2022 **va stopper le développement exponentiel de la constructibilité** sur tous les territoires du pays !

La **protection des zones agricoles et la densification** fixeront les principes de son élaboration. Si le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), en vigueur sur la CCHB, en définit déjà les bases, le PLUI quant à lui détaillera l'aménagement possible rapporté à l'échelle de la parcelle.

Des **réunions publiques seront proposées** prochainement à l'échelle communautaire.

Pour autant, **les Élus de Campan, comme promis, vous inviteront aussi à des réunions locales ...**

Lors des prochaines éditions seront aussi abordés des sujets sur lesquels nous sommes engagés : *notre place à La Communauté des Communes, l'organigramme et le recrutement de nouvelles compétences dans les services, un pôle éducation regroupé, la requalification des centres Bourgs à Campan et Ste-Marie, la propriété du bâtiment des remontées mécaniques et la démolition de la bergerie à La Mongie, ...*

Restons toujours passionnés et engagés pour notre vallée et gardons nos valeurs.

Campanoisement vôtre,

Alexandre Pujo-Menjouet

Maire de Campan

Vice-Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre, en charge du développement touristique

Campan Mag - L'affouage, la forêt au service de l'habitant



©Photo Nathalie Strippe

L'affouage est un terme dont l'origine remonte au 13^{ème} siècle et qui vient du mot «*afouer*», signifiant allumer lui même dérivé du latin focus : **foyer, feu.**

Pour faire simple, le code forestier donne aux communes la possibilité de réserver une partie de l'**exploitation des bois de la forêt communale pour l'usage domestique des habitants.**

Cette pratique n'est pas une obligation, chaque municipalité pouvant décider de pratiquer cette forme de partage auprès de ses administrés.

Le partage est alors défini dans

un **règlement d'affouage**, qui doit être accepté par l'ensemble des bénéficiaires.

Ce document permet d'expliquer **comment accéder à cette ressource naturelle** mais aussi **les modalités de fonctionnement et le déroulement de l'attribution** des différents lots disponibles chaque année.

Information essentielle :

La revente du bois issu de l'affouage est interdite.

Le règlement d'affouage - Campan Mag

Sur Campan, la coupe affouagère est partagée par feu. Ainsi **un seul lot par foyer est accessible par année**, il faut pour cela y avoir un domicile réel et fixe (autrement dit : résider de façon effective à Campan plus de 6 mois par an).

En bref, s'il n'est pas nécessaire d'être propriétaire de son domicile, il faut

Actuellement sur la commune de Campan il y a 580 bénéficiaires à l'affouage chauffage.



toutefois y prendre régulièrement ses repas et y dormir au quotidien.

Bois de chauffage et bois de construction :

Deux types de bois sont disponibles pour la commune de Campan. il s'agit de bois de chauffage (hêtre) et du bois de construction (sapin).

Les lots attribués représentent au minimum 3,3 m³ (chauffage ou construction). Chaque année, la commune distribue **une moyenne de 215 lots** entre les différents bénéficiaires.

Ces lots de bois peuvent être délivrés sur pied ou en bord de piste.

Avant de pouvoir solliciter un lot de hêtre ou de sapin, les habitants doivent demander à être inscrits sur la liste des affouagistes appelée «rôle d'affouage».

Les demandes d'inscription recueillies tout au long de l'année **sont examinées une fois par an par la commission bois** qui statue sur l'inscription de ces demandeurs sur la liste des affouagistes.

Une fois inscrits :

Les affouagistes inscrits sur leur cycle triennal de référence recevront un questionnaire à compléter pour préciser leur demande : obtenir un lot, sur pied ou en bord de piste.

Campan Mag - Les modalités d'inscription

Les affouagistes ayant des besoins urgents de bois **peuvent faire une demande anticipée** en dehors de leur cycle trisannuel de référence.

Pour cela ils devront compléter un **formulaire de demande spontanée** (disponible en mairie ou sur le site internet de la commune : www.campan.fr) dans les périodes d'inscription.

Après étude par la commission bois, si un lot leur est attribué, leur cycle trisannuel sera décalé et ils recevront un questionnaire 3 ans après leur dernière attribution.

Périodes d'inscription :

- du 1^{er} septembre au 30 octobre pour l'affouage chauffage
- du 1^{er} février au 15 mars pour l'affouage sapin.

Attention : Les demandes hors délai ne seront pas prises en compte.

Et après ?

- Le tirage au sort a lieu généralement mi-juin pour le hêtre et mi-octobre pour le sapin.
- Un seul lot de chaque essence peut être attribué par foyer.
- Les affouagistes doivent être impérativement présents ou représentés au tirage au sort sinon aucun lot ne leur sera délivré.
- Le délai d'exploitation des lots est de 1 an (sauf lots hêtre sur pied : un an et demi)
- Toute coupe de bois non terminée à la date précisée sur le bon d'affouage redevient propriété de la commune.
- Les inscriptions pourront être renouvelées tous les ans. Les bénéficiaires seront pourvus dans un délai de 1 à 3 ans, les lots étant attribués en priorité aux affouagistes sur leur cycle triennal de référence.

Vous voulez en savoir plus ?

Une réunion publique se tiendra **le mercredi 23 novembre à 18H** à la salle des fêtes de Campan.

Par ailleurs, **la forêt communale de Campan est soumise au régime forestier.**

La mise en œuvre de ce régime est confiée par le code forestier à un opérateur unique, **l'ONF, chargé de garantir une gestion durable des**

Les tarifs

| Affouage | Chauffage | Construction |
|------------------|-----------|--------------|
| Sur pied | 15 € | 50 € |
| En bord de piste | 100 € | 140 € |

Les missions de l'ONF - Campan Mag

espaces naturels tout en préservant l'intérêt de la commune.

L'ONF assure une gestion multifonctionnelle et durable des espaces dont il a besoin (forêts publiques essentiellement) se déclinant ainsi :

- **Valoriser la ressource en bois**

L'ONF commercialise près de 35% des volumes de bois sur le marché français.

- **Agir pour l'environnement**

L'enjeu environnemental est intégré dans les actes quotidiens de gestion sylvicole et fait l'objet d'actions spécifiques : entretien de zones humides, conservation d'arbres morts, création de réserves biologiques, gestion de zones Natura 2000...

- **Accueillir le public en forêt**

L'ONF aménage et entretient des sentiers pédestres, des pistes cyclables et cavalières, des agrès sportifs, des parcours thématiques..

- **Prévenir les risques naturels**

L'entretien des espaces forestiers permet d'assurer le maintien de l'espace boisé des forêts. Cela permet de prévenir les risques d'avalanches, d'incendies, de glissement de terrain...

De plus, il peut réaliser des travaux ou apporter une assistance technique à donneur d'ordres ou une maîtrise d'oeuvre sur les chantiers :

- **Réalisation de travaux sylvicoles**, plantation, dégagement de jeunes plants ou semis,...
- Assistance au donneur d'ordre pour certains travaux : **exploitation en bois façonnés, travaux faisant intervenir un matériel spécifique** (pelle araignée pour des plantations en montagne...)
- **Assurer la maîtrise d'oeuvre** pour des travaux de desserte forestière
- **Conception et réalisation de schémas d'accueil** du public, d'aménagement de sentiers d'interprétation et autres dispositifs propres à accueillir le public.



Au coeur de l'exploitation sylvicole, **le martelage** consiste à désigner, au marteau ou à la peinture, **les arbres à récolter**. Ces marques sur l'écorce indiquent qu'**ils seront bientôt coupés** pour commencer une seconde vie dans nos maisons ou nos bureaux, sous forme de charpentes, de mobiliers ou d'éléments de décoration. Au cours de cette opération, **les forestiers marquent aussi les arbres à conserver** (arbre à cavités, vieil arbre...).

Campan Mag - Vos interlocuteurs

Nathalie Strippe

Nathalie est **l'agent administratif de référence** chargée de la gestion de la compétence Affouage de la Mairie de Campan.

Elle **apporte son aide** lors de la rédaction des dossiers, renseigne les usagers et assure un suivi des dossiers de préparation.

Par ailleurs, elle **consulte chaque année les bucherons** afin d'établir les contrats de coupe des bois façonnés.

Marie Pujo

Marie est l'agent de terrain qui **accompagne et renseigne les bénéficiaires** de l'affouage directement auprès des lots.

Par ailleurs, elle peut **accompagner l'utilisateur** et ainsi, **s'assurer que le prélèvement soit réalisé** dans les règles de l'art.

Enfin, **elle contrôle** que les lots ne gênent pas la circulation et qu'ils soient évacués dans les temps prévus par le règlement d'affouage.

Jules Fechter et Olivier Rigault sont agents de terrain de l'ONF. Ils se partagent, entre autres tâches, la charge de l'exploitation des forêts de la commune de Campan.

Pour les joindre par mail : olivier.rigault@onf.fr, jules.fechter@onf.fr



Un site Natura 2000 - Campan Mag

Le **Liset de Hount Blanque** est un espace forestier désormais classé **Natura 2000**.

L'objectif est de protéger une zone particulièrement riche au titre de la conservation de la Faune et de la Flore.

Pas moins de **20 types d'habitats naturels** d'intérêt communautaire y sont recensés, dont **4 font l'objet d'un intérêt prioritaire** à l'échelle européenne. On y retrouve **4 espèces animales typiques** qui méritent une protection (*Desman des Pyrénées*, *Barbastelle d'Europe*, *Grand et petit Rhinolophe*) et 1 espèce végétale d'intérêt communautaire (*Buxbaumie verte*).



La zone concernée est couverte d'arbres âgés, de gros diamètre, présentant des altérations ou des singularités qui constituent des micro-habitats, c'est-à-dire des milieux supports de vie renfermant une **grande diversité d'espèces qui participent au**

bon fonctionnement et à l'équilibre de l'écosystème forestier.

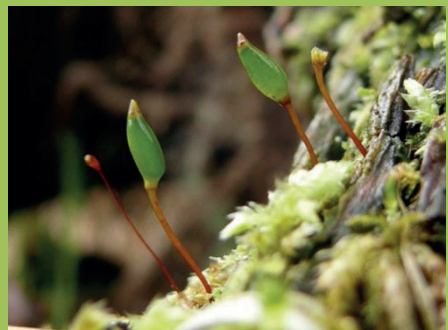
Dans le cadre du réseau Natura 2000, le maintien d'arbres ou **la création d'îlots de sénescence peut faire l'objet d'une contractualisation entre le propriétaire et l'État**. Dans ce cas, les frais de mise en œuvre ainsi que les pertes économiques dues à l'immobilisation des bois sont indemnisées.

La commune de Campan souhaite **protéger ces espèces végétales et animales et ainsi, préserver la tourbière voisine.**

La Buxbaumie verte

La Buxbaumie verte se trouve notamment en forêt communale de Campan sur le canton du Mourgoueilh.

Il s'agit d'une mousse que l'on rencontre sur les bois en décomposition. C'est une espèce protégée, indicatrice de vieilles forêts peu exploitées.



Campan Mag - Histoire des baux emphytéotiques

Un peu d'Histoire :

Lors du siècle dernier, les Maires visionnaires avaient mis en place une gestion foncière avant-gardiste sur le patrimoine foncier communal.

Effectivement de grands territoires d'estives comme La Mongie et Campana, gérés administrativement par Bagnères-de-Bigorre et qui appartiennent essentiellement à la commune de Campan, ont une **valeur économique et touristique en plus d'une valeur historique culturelle et patrimoniale.**

Le site de Payolle, apportant lui aussi ses loyers, est quant à lui partagé entre plusieurs collectivités : *Campan, Les 4 Véziaux, Arreau, Ancizan, Beyrède-Jumet-Camous, Aspin-Aure, ...*

Nos ancêtres ont su tirer les avantages des parcelles exploitables afin de **générer des recettes au budget de la commune et de stabiliser la fiscalité.**

Ces revenus étaient réalisés par l'intermédiaire de baux emphytéotiques.

C'est toujours le cas aujourd'hui, et il faudra le protéger ... La terre étant l'héritage des Campanois.



Aussi, les élus se sont investis, avec priorité, **à renouveler et à réviser ces contrats** dont beaucoup arrivaient bientôt à terme ou étaient expirés !

Tout comme ses prédécesseurs, le Maire mesure l'importance des baux pour notre commune et suit avec attention tous les dossiers.

Le coin du juriste :

L'article L. 1311 du code général des collectivités territoriales définit le bail emphytéotique administratif comme permettant à une collectivité territoriale propriétaire d'un bien immobilier de le louer à un tiers qui pourra construire un ouvrage sur le domaine privé de la commune et ensuite le louer à la collectivité propriétaire du terrain.

Les baux emphytéotiques, définition - Campan Mag

Définition du bail emphytéotique :

Le bail emphytéotique, ou emphytéose, est un **bail de très longue durée**. Il est conclu pour **18 ans au minimum et ne peut dépasser les 99 ans**.

Le contrat de bail emphytéotique donne un droit réel immobilier à l'emphytéote, le locataire.

Lorsqu'il arrive à son terme, l'ensemble des améliorations réalisées par le locataire, notamment les constructions, **deviennent propriété exclusive du bailleur** sans indemnité.

«Une clause indiquant d'autres indications peut être insérée dans le contrat de bail lors de sa rédaction.»

Comme précisé précédemment, le bail emphytéotique fut **conçu pour entretenir et développer les vastes espaces ruraux**.

Son utilisation et son objet se sont développés avec le temps, de même que son cadre d'application qui s'étend désormais à de nombreuses sortes de biens immobiliers.

La mise en application d'un tel contrat nécessite dans toutes les situations **l'intervention d'un notaire** en raison de son obligation de faire l'objet d'une publication au bureau des hypothèques territorialement compétent.

Un bail conclu sans intervention d'un notaire n'est donc pas valable et sa valeur est nulle.

Pour résumer, cet outil juridique permet de définir les conditions de l'occupation du domaine privé de la commune et le financement des loyers issus de la mise à disposition de terrains.



Campan Mag - Payolle, quel positionnement pour demain ?

La mer, le soleil ou la montagne, aujourd'hui **ces arguments ne suffisent plus pour séduire les touristes.**

Afin de se démarquer, les destinations touristiques doivent **trouver des éléments, une identité**, pour mettre en avant leurs atouts et permettre aux différents acteurs d'un territoire de poursuivre leur développement et de **pérenniser leurs actions.**

Partant de ce constat, **un comité de**

représentants des éleveurs... œuvrent à la mise en place d'une feuille de route qui permettra une **projection dans les années à venir**, répondant aux attentes des différents publics fréquentant le site.

L'enjeu est clair : construire une destination familiale de tourisme, dite quatre saisons, respectueuse des usages de l'ensemble des acteurs économiques mettant en valeur le pastoralisme, avec respect et préservation, comme vecteur d'attractivité du site.



pilotage de valorisation du site de Payolle a vu le jour, regroupant les différents intervenants unis dans une réflexion globale de développement.

Les collectivités propriétaires du site de Payolle, les services de l'État, Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement, les professionnels du tourisme, les

Objectifs

- Mieux **répondre aux attentes** et aux besoins **des visiteurs**
- Trouver un **modèle durable et vertueux** pour tous les acteurs du site
- **Générer de meilleures retombées** économiques, sociales et environnementales

Un besoin local et touristique

Depuis plusieurs années, un constat était devenu évident, **l'absence d'un distributeur de billets au sein de notre commune représentait un véritable calvaire**, tant pour les habitants de la vallée que pour les nombreux touristes présents chaque année et qui alimentent nos petits commerces et nos stands d'animation.

Un outil indispensable pour conserver le flux financier dans le village et pour assurer la pérennité de nos commerces de proximité.



En effet, **les habitants devaient parcourir des kilomètres** pour trouver un distributeur, que cela soit sur Bagnères ou La Mongie. Les conséquences étaient évidentes : **baisse de la consommation locale et manque à gagner** pour le secteur touristique.

C'est ainsi que l'équipe municipale a engagé l'une des premières actions de sa mandature en permettant **l'installation d'un distributeur à Sainte-Marie**, à



côté de l'école primaire, face aux halles qui accueillent notre marché.

Toutefois, **pour être sûr de pouvoir pérenniser la présence de cet outil indispensable, il est important que ce dernier soit utilisé**. N'hésitez pas à faire connaître son emplacement à vos visiteurs et aux touristes de passage.

Campan Mag - France Services, une antenne sur Campan

France Services est un organisme labellisé en février 2019 **porté par la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre** (CCHB), en partenariat avec l'État et la Région Occitanie, qui participent au financement de son fonctionnement.

La structure permet de **faciliter les démarches administratives** des citoyens sur tout le territoire.

Ses principales missions :

- **L'accueil, l'information et l'orientation du public**
- **L'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives et dans l'utilisation des services en ligne des partenaires**
- **La mise en relation des usagers avec les partenaires**

Un accompagnement personnalisé pour vos démarches administratives et numériques

Antoine Chinchon, Conseiller numérique, vous accompagne dans vos démarches administratives et propose des initiations collectives aux outils numériques.

Exemples :

- *Créer un compte France Connect,*
- *Installer et utiliser les applications CAF ou Ameli sur son smartphone,*
- *Communiquer avec ses proches sur Internet (Skype, Whatsapp),*
- *Connaître les différents réseaux sociaux et savoir les utiliser.*

À partir du 5 janvier 2022, une permanence sur rendez-vous sera mise en place dans le bureau face à la Poste de Campan, un jeudi **tous les 15 jours de 9H à 12H.**

Pour prendre rendez-vous : 05 62 90 42 02



Déneigement de places de parking pour les intervenants à domicile

Depuis l'hiver 2020/2021, la Mairie a mis en place un **registre permettant de cibler les habitations des personnes isolées et/ou fragiles**.

Pour cela, elle s'est appuyée sur les différents spécialistes intervenant au domicile des particuliers, que cela soit les professionnels de santé comme les infirmiers, ou les services d'aide à domicile (portage de repas et ADMR).

Cette liste a permis d'instaurer une **méthodologie d'intervention lors des chutes de neige** afin de **compléter les actions de déneigement** des agents

communaux. Ces derniers dégagent, en plus de la chaussée, des **emplacements dédiés** au stationnement des véhicules des **professionnels des secteurs sociaux et médicaux**. Ceci leur permet de se garer en toute sécurité le temps de leur intervention chez les personnes concernées et d'améliorer leurs conditions de travail. Cela contribue aussi à sécuriser les routes.

Vous êtes professionnels de santé ou intervenants à domicile ? N'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie ou le CCAS pour bénéficier de ce service.



Campan Mag - Mieux comprendre sa facture d'eau

Les employés communaux procèdent chaque année au relevé des compteurs de l'ensemble des usagers des services de l'eau. Ces données permettent l'édition des factures d'eau, et d'assainissement pour celles et ceux qui sont reliés au réseau d'épuration collective.

110&210 part fixe eau- assainissement

Montant forfaitaire, (un abonnement) indépendant de la quantité d'eau consommée. Elle est dûe du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année de facturation. Elle sert à financer les investissements, l'entretien du patrimoine, les techniciens...

L'AGENCE EAU ADOUR GARONNE (AEAG)

Organisme qui contribue à améliorer la gestion de l'eau, à lutter contre sa pollution et à protéger les milieux aquatiques...

La commune reverse ces redevances à l'AEAG.

250

pollution eau

Prix au m³ fixé annuellement par l'AEAG pour chaque commune. Il est d'autant plus élevé que la dégradation (ou le risque de dégradation) des eaux est forte.

251

prélèvement eau

L'AEAG se sert de ces prélèvements pour financer des actions de préservation de la ressource en eau. Son prix au m³ varie selon l'abondance d'eau.

252

collecte assainissement

Depuis 2008, cette redevance est due par tous les abonnés raccordés ou raccordables au tout-à-l'égout. Le montant correspond aux frais d'assainissement des eaux usées sur la base de la consommation effective.

Eau et assainissement - Campan Mag



Collectivité
Eau et assainissement
Rue GÉNÉRAL LECLERC
65710 CAMPAN
Tél. : 05 62 91 75 01
Maire : PUJO-MENJOUET Alexandre

TITRE EXECUTOIRE
COPIE DESTINÉE AU DÉBITEUR
FORMANT AVIS DES SOMMES À PAYER

Eau et assainissement
Factures 2021

TRÉSORERIE DE BAGNÈRES CAMPAN
32 AVENUE GERUZET
65200 BAGNÈRES-DE-BIGORRE

Mme CAMPAN
29, rue du Général Leclerc
65710 CAMPAN

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252-
A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu
exécutoire conformément aux dispositions des articles
R.2342-4 R.3342-8-1 du Code Général des Collectivités

Territoriales:
Vous pouvez payer cette facture sur internet en vous connectant sur :
www.payfp.gouv.fr
Identifiant : XXXXXXX
Référence : 2022-XX-XX-XXXXXX

Détails des consommations :

| N° | Rubrique | Quantité | Prix unitaire | Montant | Total |
|---------------------------------|---|----------|---------------|----------|--------------------|
| Eau potable | | | | | |
| 10 | Part fixe EAU | 1,00 | 65,00 | 65,00 € | 65,00 € |
| 11 | Consommation EAU | 119,00 | 1,15 | 136,85 € | 136,85 € |
| 130 | Total HT EAU | | | | 201,85 € |
| Assainissement collectif | | | | | |
| 210 | Part fixe ASSAINISSEMENT | 1,00 | 80,00 | 80,00 € | 80,00 € |
| 220 | Consommation ASSAINISSEMENT | 119,00 | 1,15 | 136,85 € | 136,85 € |
| 230 | Total HT ASSAINISSEMENT | | | | 216,85 € |
| Agence Eau Adour Garonne | | | | | |
| 250 | Redevance pollution Eau | 119,00 | 0,33 | 39,27 € | 39,27 € |
| 251 | Redevance Prélèvement Eau | 119,00 | 0,21 | 24,99 € | 24,99 € |
| 252 | Redevance Collecte Assainissement | 119,00 | 0,25 | 29,75 € | 29,75 € |
| 253 | Total HT Agence Eau Adour Garonne | | | | 94,01 € |
| Total HT | | | | | |
| 255 | Total HT | | | | 512,71 € |
| TVA | | | | | |
| 260 | TVA EAU (Lignes 110 + 120 + 250 + 251) | 266,11 | 5,5 % | 14,64 € | 14,64 € |
| 262 | TVA ASSAINISSEMENT (Lignes 210 + 220 + 252) | 246,60 | 10% | 24,66 € | 24,66 € |
| 263 | Total TVA | | | | 39,30 € |
| | | | | | Net à payer |
| | | | | | 552,01 € |

Date limite de règlement : 27/09/2021

Payer à : TRÉSORERIE DE BAGNÈRES CAMPAN
32 avenue geruzet 65200 Bagnères-de-Bigorre
Payeur : Mme Campan
29 rue du Général Leclerc 65200 Campan

Émetteur : Eau et assainissement
Période : 01/01/2022 au 31/12/2022
Réf. : 2022-XXXXXXX
Titre/bord. : 4/3
N° de budget : 271-00
Code Rec. : EA
NAT Rôle : EA
N° ORMC 34
Code pér. : 1

Net à payer : 552,01 €

Total Eau : 280,75 €



Flasher pour payer

Comment régler votre facture, joindre la trésorerie, vos recours: se reporter au verso

Ou:
Téléphone: 05 62 95 02 85
Courriel : 065005@dgfpj finances.gouv.fr
Horaires d'ouverture : 09H00 - 12H15 Fermé les après-midi

identifiant
Références
pour payer votre
facture en
ligne.

120&220
consommation
eau-assainissement
Volume d'eau
consommé par l'abonné,
tel que relevé au
compteur.

éléments
de votre
prélèvement
automatique.

QR
Code
Vous pouvez régler
cette facture en vous
rendant chez un buraliste
partenaire des services de
l'État qui utilisera ce
QR Code pour le
paiement.

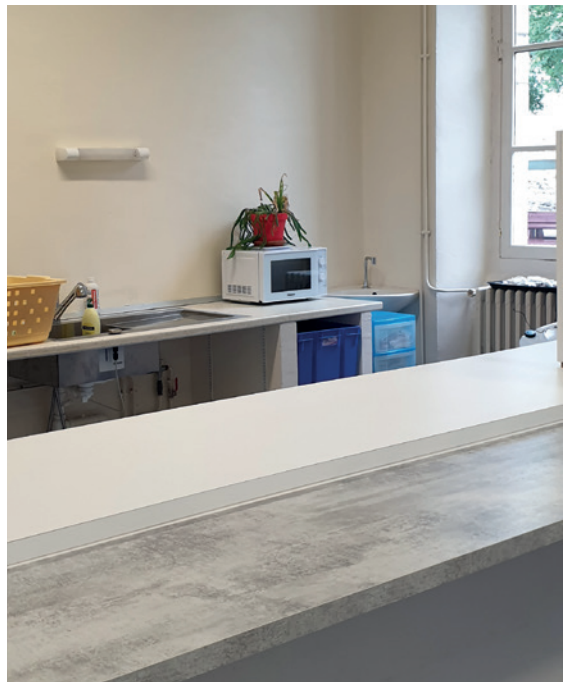
Campan Mag - Écoles : rénovation du réfectoire

Rénovation du réfectoire de l'école de Sainte-Marie de Campan

Afin d'améliorer le service apporté aux enfants demi pensionnaires de l'école de Sainte-Marie de Campan, la municipalité a réalisé en interne **des travaux d'aménagement au cours de l'été.**

Les enfants sont désormais reçus dans un **self ouvert sur la cuisine.** Les agents peuvent ainsi garder plus facilement un oeil sur la salle tout en préparant le service. De plus, ce système prépare les enfants à leur future entrée au collège en les invitant à l'autonomie.

Ces travaux **améliorent aussi les conditions d'hygiène et apportent une plus grande clarté** à la cuisine.



De plus, de nouveaux équipements ont été installés afin de **moderniser le réfectoire (lave vaisselle, éviers...)**

Le montant des travaux réalisés en interne par les agents du service technique est de l'ordre du millier d'euros.



Facturation de la cantine

Si l'inscription à la cantine peut se faire pour une période ou à l'année, il est possible d'inscrire son enfant ou d'annuler les repas en contactant Caroline au standard de la Mairie au plus tard le mercredi précédant la semaine concernée par téléphone au **05 62 91 75 01** ou par mail : caroline.despiau@campan.fr.



Le saviez-vous ?

Chaque semaine, les menus de la cantine fournis par la Communauté de Communes sont disponibles en ligne sur le site de la Mairie.



www.campan.fr/enfance-et-jeunesse/ecoles/menu-cantine/



Garderie

Aude, Christelle, Sandrine, Sylvie, et Véronique assurent le service municipal de garderie pour les enfants des écoles de Campan et de Sainte-Marie.



Ce service est accessible pendant toutes les périodes scolaires, les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h00 à l'école de Sainte-Marie;
- de 7h00 à 8h50 et de 16h30 à 18h30 à l'école du bourg.

L'accès à la garderie est gratuit.

Effectifs 2022-2023 :

Bourg de Campan

2 classes, 29 élèves

Sainte-Marie de Campan

2 classes, 38 élèves

Campan Mag - Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le **Plan Local d'Urbanisme, ou PLU** est un document qui synthétise les choix portés en terme d'aménagement d'un territoire.

Il **définit les règles** indiquant **quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc.**

Il doit notamment exposer clairement le projet global d'urbanisme qui **résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de son territoire.**

Afin de garantir une uniformité des territoires, les PLU sont désormais rédigés et adoptés à l'échelle des Communautés de Communes.

Ainsi, en collaboration avec les communes qui constituent son territoire, **la CC de la Haute-Bigorre a engagé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), qui définira les modalités d'urbanisme et remplacera les PLU communaux**



Ce document impactera donc toutes les décisions de la commune de Campan concernant les grandes orientations en matière de démographie, de logements, de développement économique, d'équipements publics, d'infrastructures, et/ou de paysages et d'environnement.

Le PLUi régit les règles de vie en communauté. Il touche à la vie quotidienne de chacun : **c'est à partir de ce document que sont instruites les autorisations d'urbanisme** (*permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable de travaux, certificat d'urbanisme en particulier...*).

Il est discuté, travaillé et adopté par l'ensemble des élus des 25 communes de la Haute Bigorre.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Campan Mag

Mise en place du PLUi : méthodologie



Phase 1 - Diagnostic stratégique

Le diagnostic sera basé sur celui du SCoT actualisé et complété sur les thématiques propres au PLUi. Des rencontres communales et des ateliers de travail avec des élus permettront d'identifier les besoins et les enjeux à l'échelle locale.



Phase 2 : le PADDI

Le projet d'aménagement et de développement durable intercommunal (PADDI) formalise le projet de développement de la Communauté de Communes.



Phase 3 : Traduction règlementaire

Au cours de cette phase il s'agit de traduire le projet intercommunal à l'échelle de la parcelle avec l'élaboration de plans de zonage, du règlement écrit et des orientations d'aménagement et de programmation. Ce sont ces documents qui seront pris en compte lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme.



Phase 4 : Après l'arrêt projet

Cette phase correspond à la consultation officielle des personnes publiques associées prévues par la loi (services de l'état, chambres consulaires, autorité environnementale, etc.) sur le projet du PLUi. La population est également invitée à présenter ses observations sur le projet du PLUi au travers d'une enquête publique.



Phase 5 : Mise en forme du PLUi pour approbation

Les observations recueillies au cours de la phase précédente sont analysées par le commissaire-enquêteur et les élus de la Communauté de Communes. Elles conduisent à un ajustement du projet de PLUi dont la version finale est soumise à l'approbation du Conseil communautaire.

LES SENTIERS DE CAMPAN

Créée en décembre 2020, l'association **Sentiers de Campan** emprunte les traces de son aïeule, ETE (Éducation, Tourisme, Environnement) en participant à la **réouverture de circuits abandonnés** depuis plusieurs années :

- *Chemin d'Ordincède*
- *Circuit de La Soula deths Tournès*
- *Boucle de l'Espiadet*
- *Courtaou de Plaa*



Au dessus de Gripp, l'**aménagement des alentours de la source du Bagnet** offre aux touristes moins sportifs une zone agréable pour pique niquer et se détendre. **D'autres projets sont à l'étude, notamment au dessus de Gripp vers « Empièye » et « Es Pas ».**



Au fil de ces deux dernières années, **forte de ses 50 bénévoles et/ou sympathisants**, l'association a ouvert de nouveaux itinéraires :

- *Le Chemin des Ponts et ses liaisons avec le Chemin d'Ordincède,*
- *La liaison entre la Séoube et Sainte-Marie.*

Elle a également **retrouvé et défriché d'anciens chemins** dans le secteur de Niclade.

Le but principal de l'association reste l'entretien, le balisage et la promotion de tous ces circuits et sentiers. Des chantiers sont régulièrement prévus au cours de la saison creuse (automne, printemps) où les maitre-mots sont convivialité et bonne humeur.

Parallèlement, des randonnées de découvertes sont organisées lors de manifestations (Journées des Mariolles, Octobre Rose ...) ou juste pour le plaisir des adhérents.

Contact : Cathy Isla

Tél. : 06 76 20 20 62 / 06 88 70 39 76
sentiersdecampan@gmail.com



LES ROSES DE CAMPAN

Née en Septembre 2021, l'association à but non lucratif **Les Roses de Campan** a été créée dans le but de promouvoir **les actions de sensibilisation** au cancer du sein et à la lutte contre d'autres maladies.

L'objectif affiché est l'**organisation d'évènements dans la Vallée de Campan** afin de récolter des fonds destinés à être reversés aux associations qui s'investissent dans la recherche.

S'appuyant sur l'expertise d'autres associations de la vallée, cette nouvelle venue a su mobiliser ses adhérentes et ses adhérents autour du désormais célèbre «**Octobre Rose**» en relayant ses actions au niveau local et en organisant un évènement sur notre commune.

Désormais, l'association concentre ses efforts pour **mettre en place une animation autour du Téléthon** pour l'année 2023.

Contact : Sarah Laguerre et Colette Borgella.



@ les roses de Campan



sarahclementine.laguerre@gmail.com



Campan Mag - **Restauration du bagnet**

A proximité de Gripp et d'Artigues se trouve un **lieu « magique »** en pleine nature possédant une histoire peu commune liée à l'exploitation de ses eaux.

Une **multitude de sources** jaillit de la « Litbère » dont une, sulfureuse, qui a fait l'objet d'une attention particulière au milieu du 19^{ème} siècle.

La municipalité de l'époque avait même fait ériger **un bâtiment thermal** afin de permettre aux habitants de profiter de ses bienfaits.

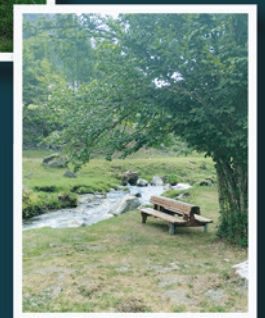
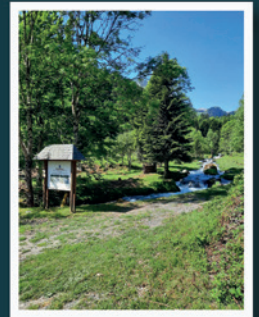
D'après les anciens écrits et les différents témoignages, **cette source sulfureuse aurait des vertus thérapeutiques**. Encore aujourd'hui, certains anciens nous racontent que lorsqu'il y avait une épidémie de gale, on baignait les malades dans des bassines de cette eau qui **apaisait les infections de la peau**.

Malheureusement, l'activité thermale cessa au bout de quelques décennies. En 1895 le **bâtiment fut détruit par une avalanche**, les

campanois débutèrent une restauration mais les crues dévastatrices de l'année suivante mirent un terme définitif à l'exploitation de **la source qui fut alors abandonnée**.

Par la suite, les vestiges du bâtiment ont été réutilisés afin de construire une digue de séparation des eaux de l'Adour et du Bagnet.

Aujourd'hui, **des bénévoles tentent de remettre en lumière l'histoire du site** avec le soutien de la Municipalité et de l'association des Sentiers de Campan.



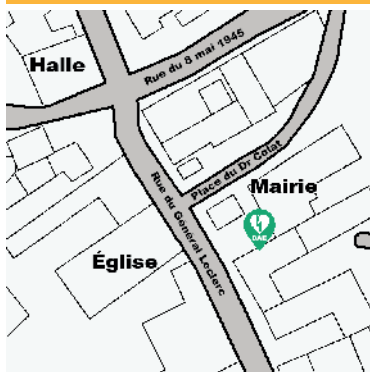
Les Défibrillateurs Automatisés - Campan Mag

En France, chaque année, **entre 40 000 et 50 000 personnes décèdent d'un arrêt cardiaque**, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation), le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent.

Le ministère chargé de la santé a engagé, depuis 2007, des actions en faveur du développement de l'implantation d'équipements destinés à protéger les victimes sur l'ensemble du territoire et de leur facilité d'accès.

Sur la Commune de Campan, 5 Défibrillateurs Automatisés (DAE) ont été installés et font l'objet d'un entretien.

Emplacement des DAE sur la commune de Campan



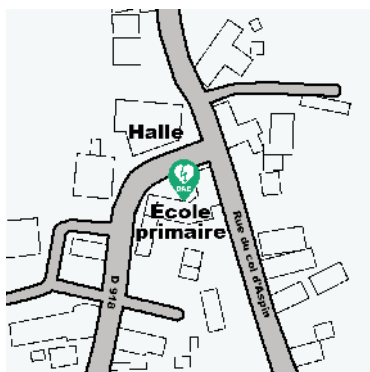
Parvis de la Mairie à côté de la Poste



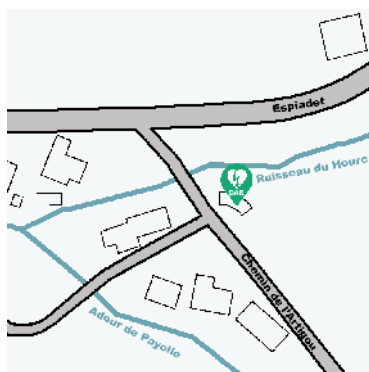
Salle de spectacle Yvonne Arène Cuillé



Préau de la salle des fêtes de la Séoube



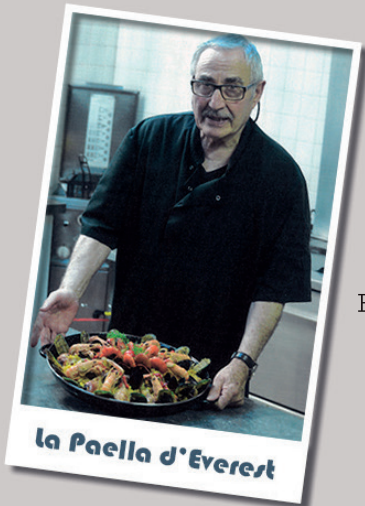
Entrée de l'école primaire de Sainte-Marie



Face aux restaurants de Payolle

Un **Défibrillateur Automatisé** est un dispositif médical qui aide à la réanimation de personnes victimes d'arrêt cardiaque et **contribue ainsi à augmenter les chances de survie.**

La Paëlla d'Everest



Everest et Aline Garcia vous accueillent à l'hôtel restaurant Beauséjour depuis décembre 1960

Préparation

- 1 - Épluchez et hachez les **oignons** et l'**ail** finement. Réservez une partie de l'ail.
- 2 - Coupez les **piments verts** en lanières
- 3 - Pelez et épépinez les **tomates** (ou délayez le **concentré de tomates** dans 3 cuillerées d'eau chaude)
- 4 - Faites revenir les **morceaux de poulet** dans une poêle.
- 5 - Versez les **sucs de cuisson** et y faire revenir le hachis d'**oignons** et **ail**. Ajoutez les **piments verts**, les **tomates** et le piment de Cayenne.
- 6 - Grattez et lavez les **moules**. Faites-les ouvrir à grand feu sans rien dans la sauteuse pendant quelques minutes, puis enlevez une demi-coquille. Couvrir d'eau et ajoutez le **bouquet garni**.
- 7 - Prévoir une dizaine de **langoustines** précuites dans de l'eau salée.
- 8 - Faites revenir une dizaine de **gambas** dans une poêle avec de l'**huile d'olive**, du **beurre** et le **reste d'ail** haché.
- 9 - Faire cuire le **riz** dans une partie du bouillon des moules, rectifiez l'assaisonnement et laissez reprendre le bouillon à découvert sans forcer le feu. Réservez le reste de bouillon.
- 10 - Ajoutez les **moules**, les **gambas**, les **langoustines** et les **morceaux de poulet** (les **tomates**, les **oignons** et l'**ail**)
- 11 - Quand le liquide est presque absorbé, arrêtez le feu et couvrir

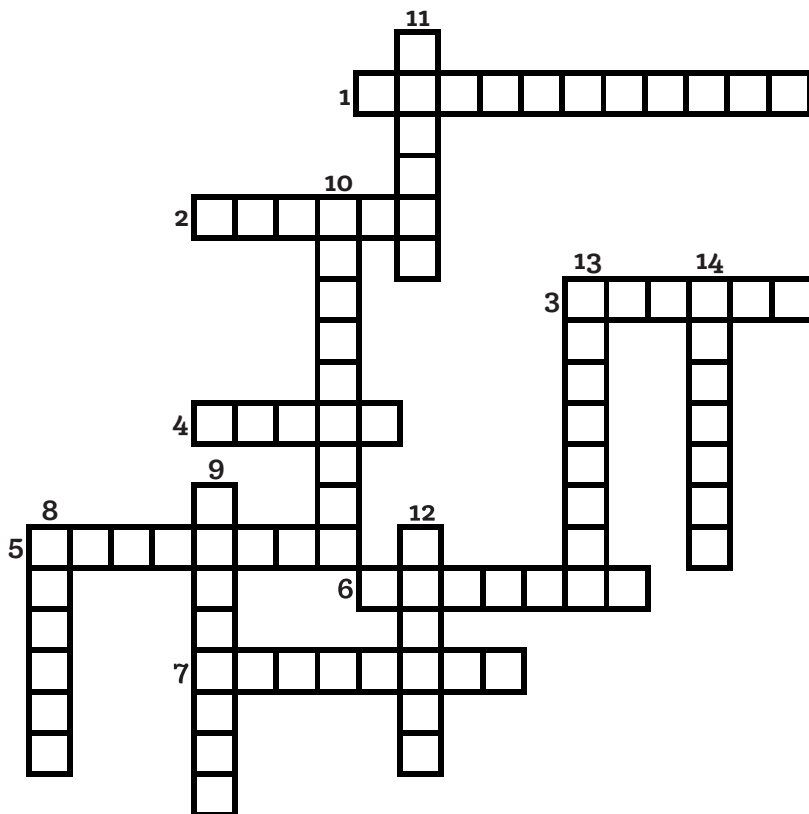
(le petit + du cuisinier : si le riz est un peu collant, rajoutez un peu de bouillon ou, à la rigueur, de l'eau chaude.

Ingrédients (8 personnes)

- 400 gr de Riz
- 2 litres de moules
- 1 Kg de poulet coupé en morceaux
- 1 dizaine de langoustines
- 1 dizaine de gambas
- 500 Gr de tomates fraîches ou, 4 cuillères à soupe de concentré de tomates
- 2 gros oignons
- 4 gousses d'ail
- 3 ou 4 piments verts doux
- 1 pincée de piment de Cayenne
- 1 bouquet garni, sel, poivre, huile d'olive, noisette de beurre



Le coin ludique - Campan Mag



Horizontal

1. Genre poétique du Moyen Âge
2. Roche calcaire, souvent veinée de couleurs
3. Fleurs «dite» à feuille de pêcher, en forme de clochette
4. S'écoule à Campan
5. Mammifère hibernant jusqu'à 8 mois/an
6. Non impacté par l'activité humaine
7. Possibilité de réserver une partie des bois de la forêt pour l'usage domestique

Vertical

08. Édifice où se trouvent les services municipaux
09. Construction, généralement accompagnée d'un bassin, d'où jaillit de l'eau
10. Nom vernaculaire de mousses protégées
11. Thermes exploités jusqu'au 19ème siècle
12. Quartier de Campan
13. Activité quotidienne, loisir et/ou sport à deux roues
14. Étendue spatiale couverte par un point de vue

Retrouvez la solution des jeux du précédent numéro sur notre site internet :

<https://www.campan.fr/vie-municipale/campan-mag/Solutions>

Plan Communal de Sauvegarde

Le **plan communal de sauvegarde** planifie les actions de la commune en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

Il prévoit de mettre en oeuvre un moyen de prévenir la population en cas de risque. La solution retenue par la municipalité s'est portée sur un système d'alerte utilisant des campagnes **d'alerte par SMS** qui peuvent cibler rapidement et efficacement les habitants concernés par un danger imminent. Cependant, pour pouvoir être pleinement efficace, **ce système nécessite une action volontaire des Campanois et des Campanoises** qui doivent **s'inscrire sur l'annuaire dédié**.

Toutes les informations en cas de crise majeure, je m'inscris :

www.campan.fr

Dans les prochains numéros :

- Les rendez-vous des associations
- Focus sur le budget de la commune
- Projet vélo à Ste-Marie et d'autres infos...



Mairie de Campan
29, Rue Général Leclerc - 65710 CAMPAN
Tél. 05 62 91 75 01 - www.campan.fr

 @mairie de campan  @mairie_campan

